

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 02 décembre 2013

Convocation du 28 novembre 2013

Publication du 11 décembre 2013

Étaient présents : Brigitte DUFFOURD (arrivée à 20h40), Fabrice LAUNAY, Mireille SABRI, René MARTENOT, Philippe RUPIN, Alexandre GARNERET, Éric DESQUIREZ, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES.

Étaient représentés : Sylvie CARRE (procuration à René MARTENOT), Francis REMONDINI (procuration à Philippe RUPIN).

Étaient absents : Gilles RICHARD, Gérald MENDES, Guillaume SEVELLEC.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 02 décembre 2013 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

- ✓ Après étude des devis reçus pour la réalisation des plans du bâtiment communal 110 rue de Dijon, l'offre de la société Néoplan d'un montant de 956,80 €T.T.C. a été retenue. Rendez-vous sera pris dans le courant du mois pour le métrage sur place.
- ✓ Une première proposition d'organisation de la semaine scolaire a été adressée à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale avec une demi-journée supplémentaire de classe le mercredi matin en application de la réforme des rythmes scolaires. Cependant, ce choix entraîne les difficultés suivantes : absence de restauration scolaire le mercredi, absence de bus pour emmener les enfants vers l'accueil de loisirs situé à Noiron-sous-Gevrey, pérennisation incertaine de ce service de l'extrascolaire pour une seule demi-journée (mercredi après-midi). Compte tenu de ces éléments, le choix du samedi matin permettrait de remédier à ces problèmes. Une réunion sur ce thème a eu lieu à la Communauté de Communes du Sud Dijonnais. Il a été décidé d'envisager une harmonisation des horaires sur les 4 groupes scolaires du territoire. Les 4 communes du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Broindon, Epernay-sous-Gevrey, Noiron-sous-Gevrey et Savouges. ont opté pour le samedi matin. Il a été convenu de réunir à nouveau les conseils d'école à ce sujet. (réunion prévue pour Saulon-la-Rue le jeudi 12 décembre 2013).
- ✓ Les illuminations ont été posées en partie le 25 novembre. Une demi-journée supplémentaire (le 06 décembre) sera nécessaire pour finaliser les installations en raison des nouvelles décorations à mettre en place sur des points lumineux qui n'ont pas d'accroches fixées avec du feuillard, plus longues à installer. Monsieur le Maire remercie les bénévoles, Fabrice LAUNAY et René MARTENOT qui assistent l'employé communal. Monsieur le Maire transmet les compliments qu'il a entendu sur les illuminations de Noël.

II. Modification des statuts du SICECO (changement de périmètre des Commissions Locales d'Énergie, possibilité statutaire de percevoir des acomptes auprès des adhérents) * délibération n°2013-48

Fabrice LAUNAY, délégué du SICECO, rappelle que lors de sa séance du 30 octobre 2013, le Comité syndical du SICECO a décidé d'adopter une modification des statuts.

Il présente aux conseillers la délibération du Comité, relative à cette révision. Le texte concerne deux sujets :

- **le changement de périmètre des Commissions Locales d'Énergie (CLE) :**

L'article L 5211-10 du CGCT fixe dorénavant le nombre des Vice-présidents des organes délibérants des EPCI à 15 au maximum. Or le nombre des CLE est actuellement de 16 et les Présidents de CLE siègent tous comme vice-présidents au bureau, offrant ainsi une représentation équilibrée des territoires composant le SICECO.

Il est donc proposé de regrouper certaines des CLE actuelles pour parvenir au chiffre de 11.

Dans le même temps, les strates de population pour l'élection des délégués au Comité seraient adaptées : suppression de la 1^{ère} strate de 6 délégués, maintien d'une strate de 12 délégués pour un nombre d'habitants inférieur à 40 000 habitants et d'une strate de 17 délégués de 40 à 80 000 habitants.

- **la possibilité, pour le SICECO, de demander des acomptes à ses adhérents :**

Les services de la Direction Régionale des Finances Publiques ont en effet informé le SICECO que le versement d'acomptes devait être prévu dans les Statuts du Syndicat.

Fabrice LAUNAY précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Arrivée de Brigitte DUFFOURD

Vu les statuts du SICECO,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité du 30 octobre 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 1 abstention :

- **APPROUVE** la modification des Statuts telle qu'adoptée par l'Assemblée générale du Comité du SICECO en date du 30 octobre 2013
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

III. Achat groupé de gaz naturel * délibération n°2013-49

Fabrice LAUNAY explique que l'Assemblée générale du SICECO a, en sa séance du 30 octobre dernier, approuvé l'acte constitutif d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, dont le syndicat est le coordonnateur. Ce groupement est ouvert aux collectivités territoriales, notamment les communes membres du SICECO. Il rajoute que l'article 7 de l'acte constitutif prévoit que la collectivité puisse se retirer du groupement ; ce retrait ne prenant effet qu'à l'expiration des accords-cadres et des marchés en cours.

La participation de la commune à ce groupement d'achat est soumise au débat.

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la délibération du SICECO en date du 30 octobre 2013,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Saulon-la-Rue d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SICECO entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SICECO en application de sa délibération du 30 octobre 2013.

- **APPROUVE** la participation financière de la commune fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

IV. Convention d'hébergement des équipements de télérelève gaz naturel * délibération n°2013-50

Monsieur le Maire expose l'échange qu'il a eu avec Monsieur GAILLARD, conseiller collectivités territoriales GRDF au sujet du projet « compteurs Communicants Gaz » de GRDF. Ce projet de télérelève des compteurs gaz a pour objectif le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation et l'amélioration de la qualité de la facturation par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

À ce titre, GRDF sollicite la commune pour la mise à disposition d'un emplacement sur un point haut pour l'implantation d'une antenne radio réceptrice nécessaire au déploiement de ce projet. Il est précisé que ce dispositif a une fréquence proche d'un poste de radio FM et émet moins d'une seconde par jour. Le Maire présente la proposition de convention d'une durée de 20 ans avec redevance annuelle de 50 €H.T. établie par GRDF. Le site d'installation serait la Mairie ou l'École, seuls bâtiments communaux ayant une hauteur suffisante.

À ce stade du projet, sans connaissance du nombre de foyers saulonnais concernés, et ne souhaitant pas que ce dispositif soit installé sur ou à proximité de l'École, à défaut d'autre bâtiment communal admissible,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 5 voix contre, 4 abstentions, 2 voix pour :

- **REJETTE** la demande d'hébergement d'équipement de télérelève gaz naturel formulée par GRDF
- **CHARGE** le Maire de transmettre cette décision à GRDF

V. Décision budgétaire modificative n° 5 (chapitre 012 charges de personnel)

Monsieur le Maire rappelle le coût pour l'année 2013 du personnel intérimaire qui s'élève à 6 000 € répartis comme suit : 3 500 € d'aide à la réalisation de travaux, 2 500 € de remplacement de congés ou de formations soit un dépassement de 1 600 € par rapport aux prévisions budgétaires. Ce dépassement entraîne une insuffisance de crédits au chapitre 012 (charges de personnel) pour le mandatement des salaires de décembre. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE** d'inscrire 1 300 € à l'article 6218 (autre personnel extérieur) par décision budgétaire modificative n° 5.

VI. Budget lotissement

À ce jour, la trésorière de Gevrey-Chambertin ne nous a pas transmis les éléments à soumettre au vote du Conseil Municipal permettant de corriger l'anomalie détectée.

VII. Demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de Semur-en-Auxois

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de Semur-en-Auxois, établissement spécialisé pour préparer les jeunes aux métiers canins, qui accueille cette année une élève saulonnaise.

Considérant le nombre trop important d'organismes de formation susceptibles de solliciter de telles subventions,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RÉAFFIRME sa position de ne pas accorder de subvention aux établissements de formation.

VIII. Compte-rendu des réunions

Commissions de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais (CCSD)

Philippe RUPIN explicite la répartition des subventions aux associations allouées par la CCSD définie en réunion de commission.

Philippe RUPIN précise que la commission Ordures Ménagères a choisi de ne pas augmenter les tarifs de la redevance incitative en 2014. Dès l'approbation de la grille tarifaire par le Conseil Communautaire qui se réunira le 05 décembre, ces tarifs seront accessibles sur le site internet de la commune. Une grille tarifaire a été établie pour les chambres d'hôtes, les gîtes et les résidences secondaires.

En moyenne les bacs d'ordures ménagères sont sortis une fois sur 3. Le tonnage a été diminué de 23%. Une augmentation de 1,3% est à noter concernant le tri sélectif et de 3% pour l'apport en déchèterie. La pratique du compostage est en hausse et permet cette diminution des ordures ménagères résiduelles.

Le calendrier de collecte des bacs jaunes 2014 et « l'info déchets » seront prochainement distribués. Ce pli sera accompagné d'un agenda offert aux foyers de la CCSD grâce au financement des annonceurs.

IX. Questions et informations diverses

✚ Maintenance informatique

Monsieur le Maire rappelle que l'École Élémentaire est équipée de matériel informatique dans le cadre du programme « École Numérique Rurale ». La maintenance de 3 années incluse dans le contrat est expirée. La société DISTRIMATIC avait proposé une offre de maintenance jugée trop onéreuse. Cependant les enseignants rencontrent des difficultés liées à des problèmes de paramétrage empêchant l'utilisation du matériel par les élèves. Afin de ne pas pénaliser les enfants et les enseignants, il est proposé de programmer la remise en état de ce matériel et d'accepter un contrat de maintenance auprès de la société DISTRIMATIC. Il sera demandé à la société de mettre en œuvre des moyens permettant d'éviter ce type de problèmes (verrouillage de certaines fonctionnalités, consignes d'utilisation auprès de l'équipe des enseignants ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention :

- **ACCÉPTE** la remise en état du matériel informatique de l'École Numérique Rurale ;
- **CHARGE** le Maire de signer un contrat de maintenance avec la société DISTRIMATIC d'un montant de 1 194,80 €
- **DÉCIDE** d'inscrire 800 € à l'article 61558 (entretien et réparation sur biens mobiliers) et 1 200 € à l'article 6156 (maintenance) à la décision budgétaire modificative n° 5:

Décision budgétaire modificative n° 5 *délibération n°2013-51

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
6218 (012) autre personnel extérieur	1 300 €		
61558 (011) Entretien et réparation sur biens mobiliers	800 €		
6156 (maintenance)	1 200 €		
TOTAL	3 300 €		

3 300 € à prendre sur excédent prévisionnel du budget primitif (28 362 €)

Excédent prévisionnel de fonctionnement restant : 25 062 €

✚ C.C.A.S.

Sur les 60 saulonnais et saulonaises âgées de plus de 70 ans, 24 ont choisi de participer au repas organisé au Château le dimanche 08 décembre, 36 recevront un colis distribué par les membres du C.C.A.S. ou du Conseil Municipal. Fabrice LAUNAY, 2^{ème} adjoint, n'ayant pas été sollicité comme les autres années pour accompagner les anciens à ce repas, fait part de son mécontentement.

✚ Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

La consultation lancée pour la révision du P.L.U. a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général compte tenu des montants supérieurs à l'enveloppe budgétaire prévue. Une nouvelle consultation sera lancée ultérieurement.

✚ Projet de construction

Trois architectes ont été retenus pour remettre une intention architecturale. Il s'agit de l'atelier EAU² (Dijon), de l'atelier BOUDIER (Dole) et du cabinet BRANDON (Dijon).

Vigilance cambriolage

De nombreux cambriolage ayant été commis dans notre secteur récemment, Fabrice LAUNAY appelle à la vigilance de tous et rappelle le réflexe de signaler à la gendarmerie tout fait suspect en composant le 17.

Redécoupage des cantons

Le projet de révision de la carte cantonale pour le département de la Côte-d'Or a été rendu public. Les 43 cantons actuels seraient redécoupés en 20 cantons. La commune de Saulon-la-Rue ainsi que les 8 autres communes de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais intégreraient le canton n°20 (bureau centralisateur : Nuits-Saint-Georges) avec les 25 communes de la Communauté de Communes de Nuits-Saint-Georges. Les 22 communes de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin seraient rattachées avec Bretenière, Féney, Longvic, Ouges, et Perrigny-lès-Dijon au canton n°18 (bureau centralisateur : Longvic).

Téléthon

Pour la 3^{ème} année, les associations de Saulon-la-Chapelle organisent des manifestations (théâtre, chorales, démonstrations sportives ...) au profit du téléthon les 6, 7 et 8 décembre. Une randonnée cycliste, passant par les 9 communes de la communauté de communes est prévue le samedi 7 décembre. Des dons sont possibles dans chaque Mairie. L'urne utilisée à cet effet sera remise au groupe de cyclistes par le Maire lors de leur passage à proximité du foyer communal.

Vœux

La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le samedi 11 janvier 2014 à 18 heures au foyer communal.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.
Prochain Conseil Municipal le lundi 06 janvier 2014.